

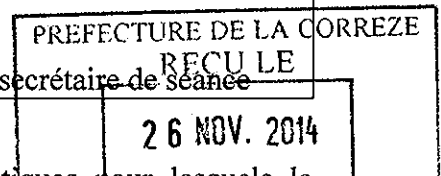
Commune
de VEIX
(Corrèze)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseiller : 7 L'an Deux Mil Quatorze
En exercice : 7 Le sept novembre
Présents : 7 Le Conseil Municipal de la commune de VEIX
Votants : 7 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie Degery

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/10/2014

OBJET : Motion pour l'arrêt des négociations pour le Grand Marché Transatlantique	Présents : DEGERY Sylvie, D'AMBROSIO Thierry, FARGES Gustave, LELIEVRE Benoît, OPPENHEIM George, POUGET Pascal, RIVIERE Yvonne Monsieur LELIEVRE Benoît a été nommé secrétaire de séance
---	--



Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec le Canada, et d'autre part avec les Etats-Unis, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats-Unis (TPCI ou TAFTA en Anglais) et le Canada (AEGG) allant au-delà des accords de l'OMC.

Considérant que ces projets de Grand Marché Transatlantique visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autre dans le secteur agricole, comme la suppression des "barrières non tarifaires" qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités,

Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines et la domination des Etats-Unis,

Considérant que le Grand Marché Transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures,

Considérant que ces projets consacraient la suprématie du droit des affaires sur les autres droits: les lois nationales, européennes, les Constitutions et les Droits fondamentaux ne seraient plus opposables. La souveraineté ne serait donc plus celle des citoyen(ne)s et de leurs représentants élus mais celle de multinationales,